



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
28.05.2013

L'an deux mille treize et le trois juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

N° 13/40

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU.

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**ACQUISITION
PARCELLE AE265
APPARTENANT A
TARN HABITAT**

Tarn Habitat est propriétaire de la parcelle référencée au cadastre section AE n° 265. Cette parcelle est traversée en diagonale par une canalisation d'eau potable d'un diamètre important ainsi que par une canalisation du réseau d'assainissement.

Tarn Habitat a proposé de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Considérant que cette parcelle ne pourra jamais être constructible en raison des réseaux qui la traversent, il semble opportun de l'acquérir.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir la parcelle AE 265, d'une contenance de 304 m² sise 2 rue Ramade, appartenant à Tarn Habitat, pour l'euro symbolique.

DIT que les frais d'acte seront supportés par la Commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2013
Jacques LASSERRE
Maire